



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP

ET DE TIR A BALLE

LIGUE DU CENTRE



CALENDRIER ET TARIF DES COMPETITIONS 2010

Discipline	Catégorie Et série	Date	Club / Stand	Nombre de cibles	Engagements				Redevance à la Ligue				Prix maxi des entraînements	Responsable Suppléant Secrétariat	Engts maxi	Voir Notas
					Adulte	Dame	Cad/Junior	Equipe	Adulte	Dame	Cad/junior	Equipe				
SANGLIER	Toutes	29 août	BTC LA VALLEE DU LOIR	12	35	35	35	15	20	20	20	15	10	Lucien ROYNEL Bernard REVAULT Alain MANNEVY		1
COMBINE	Toutes	4 avril	BTC LES BRUYERES DE TOURS	25 F 25 CS 25 P	33	19	19	20	14	0	0	20	5 € 6 € 7 €	Lucien ROYNEL Didier BARDOU Alain MANNEVY	120	2
FOSSE UNIVERSELLE	Toutes	30 mai	BTC LAZENAY	4 x 25	43	21	21	20	22	0	0	20	5 €	Richard GAUTIER Daniel VINCENT Lucien ROYNEL	144	1
PARCOURS 1	S4, S3, SV cadets et juniors	16 mai	SBT LE CHÊNE ROND	4 x 25	51 51 51	26 45	26	20	25 25 19	0 0 19	0	20	7 €	Didier BARDOU Jean ROSSINI Patrick Guillebaud	216	1-3 1-4-6 2-5-6
PARCOURS 2	S2, S1, CF, Dames et Vétérans	6 juin	CTC LE RABOT	4 x 25	51 51 51	25	25	20	25 25 19	0	19	20	7 €	Lucien ROYNEL Sylvain AUBERT Lucien ROYNEL	216	1-3 1-4-7 2-5-7
COMPAK SPORTING	Toutes	23mai	CTC LE RABOT	4 x 25	48	24	24	20	24	0	0	20	6 €	Lucien ROYNEL Sylvain AUBERT Lucien ROYNEL	144	1
CORPO PARCOURS	Toutes	12 juin	ROTO SPORT	100 P	45	25	25	20	20	0	0	20	7 €	Pascal MARTEAU Lucien ROYNEL Alain MANNEVY		2
DTL	Toutes	20 juin	BTC LAZENAY	4 x 25	43	21	21	20	22	0	0	20	5 €	Lucien ROYNEL Daniel VINCENT Patrick Guillebaud	144	1
GP des Clubs (JCS)	Equipe de Club	28 mars	BTC LES BRUYERES DE TOURS	50 F 50 CS								126		James PROVOST Didier BARDOU Lucien ROYNEL		

NOTAS :

1 La redevance comprend la part réservée à la Fédération et versée à la Ligue.

2 Pas de redevance à la Fédération.

3 Compétition réservée aux tireurs concernés. Les autres tireurs pourront être admis (voir les notas 4 & 5)

4 Admis en priorité aux autres tireurs ne pouvant participer à leur partie et munis d'une dérogation écrite du président de la Ligue

5 Admis aux autres tireurs, sous réserve des places disponibles et après accord du responsable. Pour le P2, priorité aux participants du P1.

6 Ne peuvent pas faire partie d'une équipe.

7 En cas de nécessité, un tireur de 3^{ème} ou 4^{ème} série peut valablement compléter une équipe.